

Prélèvement lingette amiante

Ce diagnostic peut apporter une approche complémentaire lors de la réalisation d'une mesure d'empoussièrement.



Juridiquement

Les prélèvements par lingette n'ont aucune valeur légale, que ce soit pour les repérages amiante avant travaux.



Quand ?

Avant des travaux de retrait, de façon à identifier les éventuelles contaminations de surface.

Comment se déroule le diagnostic ?



Pourquoi ?

Le prélèvement de surface au moyen d'une lingette a pour objectif de détecter la présence d'amiante.



Quel processus ?

L'opérateur prélève des poussières au sol au moyen d'une lingette humidifiée pliée en deux, sur une surface de 10 cm².



Par qui ?

La recherche et l'identification de fibres d'amiante s'effectue chez un laboratoire agréé.



Le rapport ?

Les délais de résultats vont de J+1 à J+5.



La réglementation

- Les tests surfaciques amiante ne sont pas normalisés et n'entrent pas dans un cadre réglementaire, contrairement aux tests surfaciques mis en œuvre dans le cadre des diagnostics plomb.
- Des travaux sont en cours au niveau de l'INRS (Institut National de Sécurité et de Recherche) de façon à définir une méthodologie adaptée à ce type de diagnostic.
- Dans son édition 2020 des Questions – Réponses sur la Métrologie Amiante, la Direction Générale du Travail rappelle que les tests surfaciques doivent être utilisés avec circonspection dans le cadre de l'évaluation des risques (EVR) de l'employeur et du donneur d'ordre.
- Une plaquette publiée en 2020 par le ministère du Travail rappelle aux donneurs d'ordre, particuliers ou professionnels, leurs obligations en matière de repérage avant travaux.



La validité

Les prélèvements n'ont pas de durée de validité établie. Ce diagnostic peut apporter une approche complémentaire lors de la réalisation d'une mesure d'empoussièrement. Des tests surfaciques sont quelquefois menés dans des contextes spécifiques, comme la détection d'amiante dans les documents d'archives.